



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

## **AVIS PUBLIC**

---

Mesdames les citoyennes, Messieurs les citoyens,

Ce mémorandum est pour vous informer qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal **le lundi 13 mars 2023 à 19 h 30 en présentiel**. Cette assemblée aura lieu dans la Salle Innergex du centre communautaire Innergex Viger-Denonville situé au 220, rue du Couvent à Saint-Épiphanie.

La séance sera enregistrée pour être téléversée par la suite sur la page Facebook de la Municipalité dans les jours suivants sa tenue réelle et un avis public sera produit pour l'annoncer.

Si vous avez des interrogations ou des commentaires que vous désirez adresser aux élus épiphanois durant la période des questions et sur les points inscrits à l'ordre du jour, veuillez-nous les faire parvenir par courriel ([direction@saint-epiphane.ca](mailto:direction@saint-epiphane.ca)) ou sous cette publication Facebook avant dimanche le 12 mars 2023 à 20 h. Si vous utilisez le courriel pour nous les faire parvenir, ce dernier devra obligatoirement contenir votre nom complet afin que vos questionnements puissent être adressés aux élus. Vos questions pourront être posées aussi en présentiel durant l'assemblée.

**DONNE** à Saint-Épiphanie, ce premier (1<sup>er</sup>) jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-trois (2023).



**Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.**  
Directeur général – greffier-trésorier

---

Bureau municipal – Centre Innergex Viger-Denonville  
220, rue du Couvent, Saint-Épiphanie, G0L 2X0  
[www.saint-epiphane.ca](http://www.saint-epiphane.ca)

Téléphone : 418-862-0052 poste 210  
Télécopieur : 418-862-7753  
Courriel : [direction@saint-epiphane.ca](mailto:direction@saint-epiphane.ca)

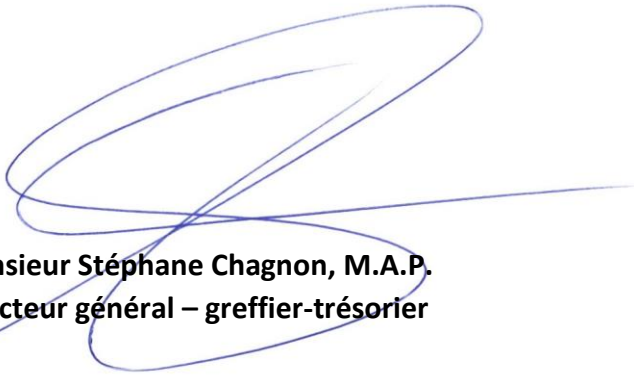
*S'UNIR POUR PROSPÉRER!*

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

---

**JE**, soussigné, directeur général – secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Épiphanie, certifie sous mon serment d’office que j’ai publié l’avis public ci-annexé conformément à la loi.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce premier (1<sup>er</sup>) jour du mois de mars de l’an deux mille vingt-trois (2023).



**Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.**  
**Directeur général – greffier-trésorier**